



Audrey Azoulay déclare vouloir approfondir les partenariats et la concertation avec les collectivités

Quatre jours seulement après sa prise de fonctions au ministère de la Culture, Audrey Azoulay a présidé, ce 16 février, le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). La nouvelle ministre a affirmé "vouloir s'inscrire dans la continuité de l'action engagée jusqu'à présent et approfondir les partenariats et la concertation avec les collectivités territoriales pour que la culture et les arts soient accessibles à tous et en tous lieux du territoire", a-t-elle fait savoir dans un communiqué.

Dès le 12 février, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) avait salué la nomination d'Audrey Azoulay avec qui elle comptait bien "poursuivre le renouvellement des politiques culturelles publiques", précisant que "le partenariat est déjà solide" en faisant justement référence au travail du CCTDC. "Solide", mais qui "peut encore s'affermir et trouver de nouvelles formes, de nouvelles dimensions. Des dynamiques encore naissantes peuvent s'amplifier", espère Florian Salazar-Martin, président de la FNCC.

Au cours de la séance du CCTDC, les objectifs et les critères du réengagement de l'Etat dans le financement des conservatoires ont été présentés, faisant suite à la concertation engagée depuis septembre dans le cadre d'un groupe de travail du CCTDC, et aux mesures entérinées dans la loi de finances pour 2016 qui a doté le plan Conservatoires de 13,5 millions d'euros (soit un triplement des dotations, voir notre article du 11 janvier 2016). Audrey Azoulay a rappelé que l'ambition du ministère "est de replacer les conservatoires au cœur de la politique d'éducation artistique et culturelle, pour un accès et une diversité des enseignements à un plus large public" et annoncé qu'une circulaire sera adressée "début mars 2016" aux Drac (directions régionales des affaires culturelles) pour mettre en œuvre cette réforme.